

Avertissement aux propriétaires de marques

L'Institut national de la propriété industrielle attire l'attention des usagers sur l'existence d'une pratique frauduleuse fondée sur l'utilisation de courriers reproduisant le sigle de l'Institut.

Ces courriers n'émanent en rien de l'INPI, malgré leur apparence fondée sur une reproduction illégale du logo de l'INPI.

Ces courriers informent leur destinataire qu'une demande d'enregistrement de marque a été déposée auprès de l'INPI, l'invitent à former opposition ainsi qu'à solliciter l'obtention de dommages et intérêts. Ils sont accompagnés d'une photocopie en couleurs d'une brochure éditée par l'INPI et d'un formulaire d'opposition.

L'INPI rappelle qu'il a pour mission de se prononcer sur les oppositions formulées de leur propre initiative par des titulaires de marque. L'INPI n'a, en aucune manière, vocation à susciter les oppositions des titulaires de marques.

L'INPI invite les personnes ayant reçu ce type de courriers à ne pas les considérer comme des envois officiels de l'INPI et à les lui signaler.